

L'aventure vénitienne de François Portus

Autor(en): **Manoussakas, Manoussos**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **17 (1980-1983)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'AVENTURE VÉNITIENNE DE FRANÇOIS PORTUS

par Manoussos MANOUSSAKAS*

Le sujet de cet exposé sera l'aventure vénitienne de François Portus, le célèbre humaniste grec du XVI^e siècle qui, sur l'invitation de Jean Calvin, s'établit à Genève en 1561 en qualité de professeur de grec à la fameuse Académie nouvellement fondée par le grand réformateur, pour y passer dans la sérénité les vingt dernières années de sa vie tourmentée, au profit de l'enseignement supérieur et des études classiques. J'ai choisi ce sujet non seulement à cause de ce lien entre Portus et la prestigieuse citadelle de la Réforme, peu avant et peu après la mort de Calvin, non seulement parce qu'il est né dans la ville crétoise de Réthymno, qui est ma ville natale, mais aussi parce que je viens de publier, en collaboration avec Nicolas Panagiotakis, le dossier complet du procès intenté à Portus en 1558 à Venise par la redoutable Inquisition¹. Les renseignements nouveaux offerts par ces précieux documents tirés des Archives d'Etat de Venise, que je tâcherai de présenter brièvement, viennent jeter une vive lumière sur un épisode crucial de la vie de Portus, inconnu jusqu'à présent, et combler une lacune de sa biographie. Ce troublant épisode, qui le mit à une rude épreuve de conscience et l'exposa à un danger mortel, détermina, comme nous allons le voir, sa décision de quitter définitivement l'Italie pour se fixer dans un pays favorable à ses opinions religieuses.

Mais avant de raconter cette aventure, il convient de passer rapidement en revue les étapes principales de la vie de Portus antérieures à cet épisode, à savoir les vingt-cinq premières années de

* Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 13 janvier 1983.

¹ M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, « Η φιλομεταρρυθμιστική δράση του Φραγκίσκου Πόρτου στη Μόδενα και στη Φερράρα και η δίκη του από την 'Ιερά 'Εξέταση της Βενετίας (1536-1559) », *Θησαυρίσματα*, 18 (1981), p. 7-118.

sa jeunesse et de sa formation, en Grèce et à Venise (1511-1536), puis les vingt années de son activité comme helléniste, professeur d'université et partisan de la Réforme, à Modène (1536-1545) et à Ferrare (1545-1554). Cela nous aidera à connaître sa personnalité et à mieux suivre le fil des événements ultérieurs.

François Portus, issu d'une famille crétoise, probablement d'origine italienne (Porto) et de confession catholique, mais complètement grécisée (lui-même se vante d'être Ἕλληγν τὸ γένος, Grec d'origine), naquit à Réthymno dans l'île de Crète le 22 août 1511². D'après le témoignage du savant naupliote Jean Zygomalas, qui fut son condisciple³, il suivit dans le Péloponnèse l'enseignement de l'éminent helléniste Arsène Apostolis, archevêque de Monemvasie, philologue, éditeur de textes et collaborateur d'Alde Manuce et d'Erasmus à Venise⁴. Ce fait explique sa formation littéraire très solide et nous permet de supposer que son père (dont nous connaissons le prénom : Théophile, et que nous rencontrerons plus tard à Venise et à Ferrare), voyant le talent prometteur de son fils, crut opportun de l'envoyer hors de son île chez un maître renommé, tel qu'Arsène Apostolis. La période d'apprentissage de François chez ce dernier doit être placée entre 1524, date de la promotion d'Arsène au siège de Monemvasie, et 1527, date de son envoi à Venise, où il restera jusqu'à sa mort survenue en 1535⁵. Si nous combinons l'information de Martin Crusius, selon laquelle François Portus se rendit en Italie à l'âge d'environ seize ans⁶, c'est-à-dire en 1527, avec le fait qu'Arsène arriva à Venise la même année, il nous est, croyons-nous, permis de supposer que Portus suivit son maître à Venise, dont l'ambiance culturelle lui offrait toute possibilité de compléter ses études. Théodore de Bèze, dans son épigramme funéraire, atteste en effet que Portus «fut attiré sur les rives vénètes»⁷.

² M. CRUSII, *Turcograecia*, Bâle, 1584, pp. 207 et 522.

³ *Ibidem*, p. 520.

⁴ Voir M. J. MANOUSSAKAS, « Ἀρχιερεῖς Μεθώνης, Κορώνης καὶ Μονεμβασίας γύρω στὰ 1500 », *Πελοποννησιακά*, 3 (1959), p. 105-147; *idem*, « Ἀρσενίου Μονεμβασίας τοῦ Ἀποστόλη ἐπιστολαὶ ἀνέκδοτοι (1521-1534) », *Ἐπετηρὶς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν*, 8/9 (1958-1959), p. 5-56. Pour le reste de la bibliographie, voir Anastasie PAPADIA, « Ὁ Ἀρσένιος Μονεμβασίας ὁ Ἀποστόλης καὶ ἡ Ἑλληνικὴ Ἀδελφότητα Βενετίας (1534-1535) », *Θησαυρίσματα*, 14 (1977), p. 110, n. 1.

⁵ M. J. MANOUSSAKAS, « Ἀρχιερεῖς Μεθώνης... », p. 128-135.

⁶ M. CRUSII, *op. cit.*, p. 522.

⁷ Theodori BEZAE Vezelii, *Poemata varia*, Genève, 1599, f. 46^v-47^r :

On ignore malheureusement comment et où il passa, en Italie, les neuf années suivantes de son adolescence et de sa jeunesse (1527-1536). Un de ses biographes les plus sérieux, Emile Legrand, a rejeté à juste titre, comme complètement infondé, l'«échafaudage de mensonges» dressé pour combler cette lacune par Nicolas Comnène Papadopoli, l'auteur fantaisiste de l'*Historia Gymnasii Patavini*⁸. Quoi qu'il en soit, le fait est que Portus réussit, pendant ces années, à perfectionner sa connaissance du grec ancien et du latin et à devenir un excellent philologue; il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il ait fréquenté l'université de Padoue. Joseph Sturm, un autre biographe, publiant une lettre grecque non datée, écrite par un certain «François le Grec» (Φραγκίσκος Γραικός) qu'il identifie à Portus, prétend⁹, sur la base de son contenu, que ce dernier, après son séjour vénitien et avant son engagement à Modène, travailla quelque temps à Rome comme copiste de manuscrits grecs. Mais si l'on compare l'écriture de cette lettre autographe de François le Grec¹⁰ avec l'écriture authentique de Portus¹¹, on constate qu'il s'agit de deux écritures différentes, ce qui nous oblige à écarter cette identification. Au contraire, nous pouvons probablement identifier Portus à un certain François qui se proposait d'aller à Paris, comme l'écrivait Georges Valsamos à Georges Corinthios (tous deux élèves, comme Portus, d'Arsène Apostolis) dans une lettre non datée, mais certainement antérieure à 1535¹².

Au début de 1536, François Portus, à peine âgé de vingt-cinq ans, fut engagé comme professeur public de langue grecque à Modène,

*Cretensem patria Portum, non moribus, oras
traxerat in Venetas quem pietatis amor
nec satis in Venetis nactum feliciter oris
quaerere suadebat quod pietatis amor,
hospitio profugum exceptit fovitque Geneva...*

⁸ Emile LEGRAND, *Bibliographie hellénique... aux XV^e et XVI^e siècles*, tome 2, Paris, 1885, p. VII-XX (notamment p. VII-VIII).

⁹ Joseph STURM, « Beiträge zur Vita des Humanisten Franciscus Portus (1511-1581) », *Programm des K. Neuen Gymnasiums zu Würzburg für das Studienjahr 1902/1903*, Würzburg, 1903, p. 3-30 (notamment p. 16-17).

¹⁰ Publié plus tard en fac-similé par Paul CANART, « Scribes grecs de la Renaissance », *Scriptorium*, XVII, 1 (1963), p. 71 et pl. 13.

¹¹ Voir M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, article cité, p. 111, fig. 3 (lettre autographe de Portus de 1550 en fac-similé).

¹² Voir M. J. MANOUSSAKAS, « Ἀρσένιου Μονεμβασίας... ἐπιστολαὶ ἀνέκδοτοι », p. 39-40 et n. 5-6.

pour un traitement annuel de 300 livres¹³. Il occupera ce poste pendant dix ans, jusqu'à la fin de 1545, lorsqu'il sera appelé à Ferrare.

Dans la petite mais florissante ville de Modène, soumise au duché de Ferrare, certains érudits et amis des lettres grecques, comme Giovanni Grillenzoni et Lodovico Castelvetro, avaient déjà fondé à l'instar des autres cités italiennes une « Académie ». Ils se réunissaient pour discuter et pour lire et critiquer leurs propres productions littéraires¹⁴. Portus, qui fut à Modène le second professeur de lettres grecques, inaugura ses cours dans une salle du palais de la commune, le 1^{er} février 1536, en présence du duc de Ferrare Hercule II d'Este (1534-1559), fils de la fameuse Lucrèce Borgia, et d'un public choisi. L'enseignement du jeune professeur connut un succès remarquable et attira de nombreux auditeurs, surtout des jeunes gens, non seulement de la cité de Modène, mais aussi des villes voisines. Ses contemporains l'ont caractérisé comme *huomo di buonissimi costumi e scienziato sopra tutti gli uomini dell'età sua nelle lettere greche e latine*. En même temps, il donnait aussi des leçons privées et devenait l'un des membres les plus actifs de l'« Académie »¹⁵. C'est à Modène également qu'il se maria à une Italienne, nommée Jeanne, et qu'il eut au moins ses deux premiers fils, auxquels il donna les noms antiques d'Hermodore et de Xénophon¹⁶. Mais l'Académie de Modène, ayant commencé à manifester sa sympathie pour le mouvement de la Réforme, était devenue suspecte à la cour de Rome. Le pape Paul III voulut d'abord excommunier les académiciens, tenus pour les principaux responsables de la diffusion des idées calvinistes dans la ville; ensuite, il leur imposa comme solution de compromis de signer une confession de foi devant trois cardinaux envoyés par lui à Modène; ce document fut signé, le 1^{er} septembre 1542, par le haut clergé, les nobles et les magistrats de la ville, ainsi que par presque tous les académiciens¹⁷. François Portus, qui était accusé parmi les premiers, et non certes sans raison, comme calviniste, avait quitté Modène peu auparavant, en prétendant qu'il allait en Crète pour rendre visite à son père malade. Mais il rentra le 9 septembre, disant qu'il avait renoncé au

¹³ M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, article cité, p. 12, où les sources sont citées en détail.

¹⁴ *Ibidem*, p. 9-12.

¹⁵ *Ibidem*, p. 12-13.

¹⁶ *Ibidem*, p. 30-31.

¹⁷ *Ibidem*, p. 13-28.

voyage. On lui permit alors, mais avec beaucoup de difficultés, de signer la profession de foi, et on l'autorisa ainsi à reprendre ses cours¹⁸. C'était la première fois que Portus, contraint par la nécessité et pour échapper à l'Inquisition, signait un document contraire à sa conscience. Mais la situation empirait de jour en jour. L'Académie fut fermée. Il ne lui restait qu'à partir¹⁹.

Par chance, le duc Hercule II d'Este, pour donner plus d'éclat à l'université de Ferrare, y invita Portus comme professeur «des orateurs et des poètes grecs», avec des appointements annuels de 400 livres²⁰. En même temps, la femme d'Hercule et fille du roi de France Louis XII, la célèbre Renée de France, qui tenait alors la cour la plus brillante d'Italie, un centre accueillant aux libres esprits et aux partisans de la Réforme, confia à Portus la charge d'enseigner le grec et le latin à ses deux filles les princesses Lucrece et Eléonore d'Este, avec un salaire trimestriel de 205 livres²¹. Devenu ainsi son familier, Portus s'établit avec sa famille au château de Consandolo, où la duchesse s'était retirée. Nommé membre de l'Académie des «Filarreti», il y tint un discours sur la langue grecque et gagna l'estime des savants de Ferrare, exprimée même par des éloges poétiques²². Ses commentaires aux discours de Démosthène et à deux tragédies de Sophocle, conservés encore inédits à la bibliothèque d'Este, datent de cette période²³.

Mais l'activité procalviniste de la duchesse Renée, qui accueillait et protégeait tous les partisans de la Réforme et les persécutés (Calvin même lui avait rendu visite en 1536 et devint ensuite son directeur spirituel), commençait à inquiéter son époux et à susciter la polémique de la cour romaine²⁴. Sous l'influence des Jésuites, installés à Ferrare à partir de 1547, et sous la pression de Rome, l'attitude du duc, jusqu'ici tolérante envers les partisans de l'«hérésie» protégés par sa femme, se durcit²⁵. A l'instigation du père jésuite Jean Pelletier, qui informait directement Ignace de Loyola sur

¹⁸ *Ibidem*, p. 28-37.

¹⁹ *Ibidem*, p. 37-39.

²⁰ *Ibidem*, pp. 38 et 44-45.

²¹ *Ibidem*, p. 46-47.

²² *Ibidem*, p. 42-43.

²³ J. STURM, *loc. cit.*, p. 7 et n. 7.

²⁴ M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, article cité, pp. 40-42 et 47.

²⁵ *Ibidem*, p. 47-52.

les activités de Renée, le duc éloigna de Ferrare toutes les personnes de l'entourage de sa femme soupçonnées d'hérésie²⁶. Parmi eux se trouva François Portus, qui fut congédié de l'université le 9 mars 1554 et qui dut partir presque aussitôt, avec ses deux fils aînés, en laissant à Ferrare le reste de sa famille, ainsi que sa riche bibliothèque. Il arriva à Venise le 28 mars²⁷.

C'est à partir de ce moment que commence l'aventure vénitienne de Portus: quatre ans de vie semi-clandestine (1554-1558), jusqu'à son arrestation et son procès intenté par l'Inquisition (1558), puis trois ans d'exil, d'errance et d'incertitude jusqu'à son arrivée à Genève en 1561. Nous allons suivre les étapes successives de cette aventure en nous fondant sur les documents récemment découverts²⁸.

*
* *

A Venise, où Portus choisit de se réfugier, comptant sans doute sur l'appui d'amis influents et de ses nombreux compatriotes, la situation n'était guère plus favorable qu'à Modène et Ferrare. Malgré la tolérance religieuse de la Sérénissime République, dictée par ses intérêts politiques, la Contre-Réforme avait commencé à y gagner du terrain. L'Inquisition y était établie, mais avec cette différence qu'un décret ducal de 1547 imposait à tous les tribunaux ecclésiastiques la participation de trois nobles représentants de l'Etat vénitien (*tre Savii sopra Eresia*). Les procès et les condamnations pour hérésie se multipliaient, la surveillance policière, les dénonciations secrètes, les arrestations, la torture et l'extradition des suspects à Rome étaient à l'ordre du jour²⁹. Portus savait assurément qu'il devait être attentif, en raison de son passé, et prendre des précautions. Quand il loua une maison pour sa famille, qu'il avait fait venir dans l'intervalle, il employa le pseudonyme de Pellegrin de Bologne. Pour sauver les

²⁶ *Ibidem*, p. 53-55.

²⁷ *Ibidem*, p. 55.

²⁸ Ces documents sont conservés aux Archives d'Etat de Venise, série Sant' Uffizio, busta 13 (*Processi, anni 1555-1559*), qui contient un bifolio (= doc. 1) et un fascicule de seize feuillets non paginés (= doc. 2 à 14). Seuls les documents 1 et 2 étaient déjà publiés par Aldo BERTINI, « Giovanni Bernardino Bonifacio, Marchese d'Orta », *Archivio Storico per le Province Napoletane*, n.s., t. 27, Naples, 1958, p. 245-247 et les documents 1, 4 et 5 par M. E. WELTI (voir ci-dessous, note 31).

²⁹ M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, art. cité, p. 56-58.

apparences, il se confessa une seule fois, en 1555, et gardait chez lui des icones. Il se déplaçait d'un endroit à l'autre, pour plus de sécurité ou pour travailler. Pour entretenir sa nombreuse famille, il donnait probablement des leçons de grec; une seule fois, Renée de France lui envoya un présent de cinquante écus. Il recherchait l'aide d'amis puissants, tels le noble André Lorédan, auquel il avait confié deux caisses de livres, et l'imprimeur Paul Manuce (le fils d'Alde), qui le tenait en grande estime. On apprend par une lettre de ce dernier, datée du 29 mai 1554, que Portus se trouvait à ce moment dans le Frioul, mais il doit s'agir d'un séjour temporaire. Ce qu'il attendait et espérait surtout, c'était d'être rappelé par le duc et rétabli dans sa charge à Ferrare³⁰.

En attendant, Portus continuait à avoir des rapports avec les partisans de la Réforme à Venise, suspectés, intimidés et persécutés. Parmi eux, le personnage le plus important et qui fut cause de son arrestation était le riche et noble Napolitain Jean Bernardin Boniface, marquis d'Oria, une des figures les plus sympathiques et les plus pittoresques de la Réforme italienne³¹. Humaniste passionné, esprit libre et ouvert, novateur hardi, brouillé avec les autorités de son pays qu'il avait fui pour échapper aux rigueurs de l'Inquisition, abandonnant ses immenses propriétés, il était arrivé en 1557 à Venise, qu'il espérait trouver plus tolérante, pour s'y établir. Il était suivi de ses serviteurs et de ses deux esclaves barbaresques, qu'il avait nommées Julie et Tisiphone. Ne se sentant pas sûr à Venise, il la quitta en août 1557, après avoir fait la connaissance de Portus, et se rendit à Bâle. Mais toujours inquiet et insatisfait, il revint à Venise en avril 1558, malgré le fait que, dans l'intervalle, il avait été cité par l'Inquisition de Naples. Aux personnages de sa suite il avait ajouté l'Italien Francesco di Putelli, compositeur typographe pour le grec dans l'atelier d'Oporinus à Bâle, pour qu'il lui serve de guide à sa rentrée, qu'il essaya de tenir secrète³².

³⁰ *Ibidem*, p. 58-63.

³¹ Sur ce personnage, on consultera surtout Manfred E. WELTI, *Giovanni Bernardino Bonifacio, Marchese d'Oria im Exil 1557-1597. Eine Biographie und ein Beitrag zur Geschichte des Philippismus* (Travaux d'Humanisme et Renaissance, n° CL), Genève, 1976, p. 259-264. Voir aussi Giovanni PINTO, *Gian Bernardino Bonifacio marchese d'Oria (1517-1597), spirito libero del Cinquecento*, Bari, 1977, et Frederic C. CHURCH, *I riformatori italiani*, trad. di D. CANTIMORI, Florence, 1935, 2, p. 57-102.

³² M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, art. cité, p. 64-67.

C'est durant ce second séjour à Venise en 1558 de l'original marquis (qui parcourra ensuite l'Europe entière pour aboutir à Dantzig, où il mourra) que se placent les événements qui donnèrent lieu à l'arrestation de Portus. La maison que le marquis avait louée, au quartier de Saint-Basile, était fréquentée surtout par François Stella (le chef des réformés vénitiens) et par François Portus; ils s'entretenaient de divers sujets de philologie et forcément de religion; ils échangeaient aussi des livres interdits.

Malgré les précautions prises par le marquis, son retour ne tarda pas à être connu. Di Putelli, le domestique italien qu'il venait d'engager, à cause peut-être d'un différend pécuniaire, révéla les convictions et les activités «hérétiques» de son maître à un dénommé Girolamo Belegno qui, poussé par son fanatisme religieux, dénonça le marquis aux autorités vénitiennes³³. La dénonciation de Belegno (le premier document de notre dossier)³⁴ est datée du 7 juillet 1558. Il y est question de la conduite «suspecte» du marquis d'Oria, de ses esclaves barbaresques et des visites qu'il reçoit; le nom de Portus ne figure que dans l'annotation ajoutée ultérieurement au verso du document: *contra Dominum Joannem Bernardinum Bonifatium, marchionem Orie, et contra Franciscum Porto, Cretensem*. C'est dans le second document³⁵, qui contient la déposition de di Putelli devant le tribunal de l'Inquisition et qui porte la même date (7 juillet), que l'on trouve la mention explicite de François Portus comme un des visiteurs du marquis: «un monsieur grec qui était auparavant avec la duchesse de Ferrare, comme je le présume, parce qu'il la nommait 'ma patronne' lorsqu'il parlait d'elle; lui aussi vient incognito». Ce fut ce passage de la déposition de di Putelli qui provoqua l'ouverture d'une enquête contre François Portus; à partir de ce moment il n'est plus question du marquis d'Oria dans le dossier, mais uniquement de Portus.

Une semaine plus tard, le 14 juillet, le noble vénitien Ange Pasqualigo se présente devant le tribunal comme accusateur de Portus seul; il raconte (document 3)³⁶ que Théophile Portus, en compagnie de sa seconde femme, s'était rendu cinq ou six ans plus tôt

³³ *Ibidem*, p. 67-68.

³⁴ Publié *ibidem*, p. 81-82.

³⁵ Publié *ibidem*, p. 82-84.

³⁶ Publié *ibidem*, p. 84-85.

de Crète à Ferrare pour vivre auprès de son fils, mais qu'il était rentré peu après parce que, comme il l'avoua à Pasqualigo, son fils était luthérien et avait donné à ses enfants comme jouets les images de la Vierge que son père lui avait apportées.

Il semble que par des enquêtes et perquisitions on constata que Portus avait loué une maison sous un faux nom et laissé deux caisses de livres au domicile d'André Lorédan. Ce qui surprend, c'est que, bien qu'aux termes de la dénonciation initiale l'accusé principal ne fût pas Portus, mais le marquis d'Oria, ce dernier ne fut pas arrêté; au contraire, le Conseil des Dix décida, le 28 juillet, qu'il devait quitter le territoire de Venise. Le marquis, qui avait apparemment des protecteurs puissants, obtempéra sur l'heure et partit pour Trieste, sans plus être inquiété.

Ce ne fut que deux mois après la déposition de Pasqualigo que François Portus comparut, le 19 septembre 1558, devant le tribunal de l'Inquisition comme accusé et subit des interrogatoires répétés. Le tribunal, nous l'avons vu, était composé de trois ecclésiastiques et de trois laïcs.

Le procès de Portus, dont l'arrestation avait été ordonnée entre-temps, probablement au mois d'août ou au début de septembre, dura presque un mois. Il subit cinq interrogatoires, dont les procès-verbaux sont conservés. Sa condamnation porte la date du 13 octobre 1558. L'interrogatoire fut conduit d'une manière très habile, comme à l'accoutumée. L'accusé tenta, à maintes reprises, de dissimuler certains faits, mais sans y parvenir. Ce qui est pourtant surprenant, c'est que le tribunal ne montra aucun intérêt pour les activités et les fréquentations précédentes de Portus à Modène et à Ferrare. Il se limita à sa conduite récente à Venise et surtout à ses rapports avec le marquis d'Oria, faits beaucoup moins graves. On ne sait trop si les juges étaient insuffisamment informés ou s'ils voulaient faire preuve d'indulgence.

Le premier interrogatoire (document 4, daté du 19 septembre)³⁷ commence par une description intéressante de Portus: «On a fait venir au tribunal un homme grand, à la barbe grise, vêtu d'un manteau et d'une saie.» Répondant à la première question posée, il déclara qu'il croyait être amené devant le tribunal parce qu'il avait été au service de la duchesse de Ferrare, qui était devenue suspecte

³⁷ Publié *ibidem*, p. 85-87.

d'hérésie. Pourtant, le tribunal ne s'intéressait pas à elle, mais au marquis d'Oria; Portus admit le connaître et avoir fréquenté sa maison, mais dans leurs conversations, précisa-t-il, ils ne parlaient que de poésie et de littérature, étant tous deux hommes de lettres. Il avoua ensuite avoir lu des livres suspects, comme *Pasquin en extase* (de C. S. Curione, 1544) et la tragédie *Du libre arbitre* (de F. Negri, 1546) et, peut-être, le commentaire de Bucer sur les Évangiles. Mais il ne les avait lus que par curiosité, à Ferrare, où il les avait laissés. Au sujet de l'installation manquée de son père à Ferrare, il répondit que la faute en était au mauvais caractère de sa marâtre, qui disait du mal de la duchesse, accusait tout le monde de luthéranisme, était une vraie ogresse (*una dragonessa*). Quant à l'icône de la Vierge, il en avait fait don à la femme du médecin du duc de Ferrare. Interrogé sur sa situation de famille, il répondit qu'il avait une femme et cinq enfants. En partant à la hâte de Ferrare, contraint par le duc, il avait emmené avec lui seuls ses deux fils aînés, et était arrivé à Venise le 28 mars 1554. Il avait perdu la moitié de ses livres. Durant les quatre dernières années il avait erré de côté et d'autre, espérant toujours être rappelé à Ferrare. A la fin, Portus supplia ses juges de le relâcher, sa femme étant enceinte et malade et ses enfants incapables de la soigner.

Le deuxième interrogatoire (document 5, du 27 septembre)³⁸ fut aussi serré que le premier. Entre-temps, on avait fouillé (document 9) la maison de Portus et trouvé trois livres interdits: celui de Mélanchthon intitulé *De anima* (1540), le commentaire de Sébastien Münster sur l'évangile de Matthieu (1537) et l'*Interim* (1548). Lorsqu'on les montra à Portus, qui avait prétendu n'en posséder aucun, il répondit que seul le livre de Mélanchthon lui appartenait; les deux autres étaient venus de Ferrare, il ignorait comment, mais il ne les avait pas lus. Au sujet du marquis d'Oria, il ajouta que parmi ses visiteurs était aussi le secrétaire de l'ambassadeur du roi Philippe II. A la question s'il se confessait et communiait régulièrement, il répondit qu'il s'était confessé au curé du couvent de Saint-André, mais ne lui avait pas avoué avoir lu des livres interdits. S'il avait loué une maison sous un nom d'emprunt, c'était parce qu'il voulait vivre incognito et en paix, étant donné qu'il avait servi la duchesse de Ferrare. Après avoir d'abord nié avoir laissé en consigne des livres chez un tiers, lorsqu'on lui nomma André Lorédan, il admit

³⁸ Publié *ibidem*, p. 87-89.

lui avoir confié deux caisses de livres, mais non prohibés. A la question s'il respectait ou méprisait les saintes images, il répondit qu'il les respectait et qu'il avait chez lui un crucifix et une icône de la Vierge.

Le troisième interrogatoire (document 6, du 1^{er} octobre)³⁹ fut plus bref. On demanda à l'accusé ce qu'il croyait des saints sacrements, de l'autorité du pape, des indulgences, du purgatoire et de la confession; il répondit de manière évasive qu'il croyait ce que la sainte Eglise romaine croit.

Le quatrième interrogatoire (document 8, du 6 octobre)⁴⁰ fut combiné avec la déposition de Giovanni Enzo, le curé de Saint-André que Portus avait indiqué comme son confesseur. Le curé déclara qu'il ne connaissait aucun François Portus, mais que s'il le voyait il pourrait, peut-être, se souvenir de lui. On amena Portus devant le tribunal et on lui posa de nouveau une série de questions. Avait-il lu des livres interdits? Portus, outre les trois ouvrages dont il avait parlé dans son premier interrogatoire, en cita deux encore: le *Sommaire de la sainte Ecriture* (Modène, 1537) et le *Bénéfice du Christ* (de Benoît de Mantoue), mais ajouta qu'il les avait lus par simple curiosité. S'était-il confessé récemment? Il répondit qu'il s'était confessé à Pâques dernier. Croyait-il à la doctrine exposée dans les livres en question au sujet du purgatoire, des indulgences, du pouvoir papal, des saints sacrements, de la confession, du libre arbitre? Il répondit derechef qu'il croyait ce que la sainte Eglise romaine croit. Mais cette réponse ne parut pas sincère au tribunal; on lui dit qu'il devait avouer franchement ses erreurs, sinon le tribunal ferait son devoir. A cette menace Portus donna une réponse courageuse: « Vos Seigneuries ont le pouvoir; qu'elles fassent ce qui leur plaît. » A la fin de l'audience, le tribunal appela de nouveau le curé Enzo, qui avait pu observer l'accusé à son entrée et à sa sortie. L'ecclésiastique déclara le reconnaître: il l'avait confessé, lui et son fils, mais une seule fois, il y avait trois ans, et non à Pâques dernier.

Une semaine après ce quatrième interrogatoire, on assiste à un coup de théâtre: le 11 octobre, Xénophon Portus, fils puîné de l'accusé, un adolescent de dix-sept ans, se présente devant le tribunal et le prie, de la part de son père incarcéré, d'accepter une déclaration

³⁹ Publié *ibidem*, p. 90.

⁴⁰ Publié *ibidem*, p. 91-93.

rédigée et signée par ce dernier⁴¹. Le tribunal accepte et on apporte la déclaration. C'est le document 12 de notre dossier, qui porte la signature autographe de Portus⁴². Il s'agit d'un aveu de ses erreurs et d'une abjuration rédigée selon la formule habituelle. Il semble que Portus, après deux mois de prison, sur les instances de sa famille et de ses amis, s'était finalement convaincu qu'il n'y avait d'autre moyen pour être sauvé et remis en liberté que d'admettre par écrit certaines accusations formulées contre lui. Cette abjuration quasi secrète serait beaucoup plus anodine que l'abjuration publique, faite à l'église devant les fidèles réunis, et qui impliquait souvent un rituel bien plus humiliant. Dans sa déclaration, Portus admet avoir lu des livres interdits, avoir fréquenté des gens suspects, avoir manqué à son devoir de se confesser et même avoir menti à ce sujet. Il promet d'être attentif à l'avenir et fidèle au dogme de l'Eglise romaine. Il acceptera le verdict du tribunal et la peine qui lui sera infligée.

Le même jour, Portus comparut pour la cinquième fois devant ses juges, auxquels il soumit et lut un texte complémentaire, autographe mais non signé (document 13)⁴³. Ce nouveau texte, que le tribunal avait sans doute exigé de lui, constituait un complément de son abjuration et, en même temps, un appel à la clémence. Portus y reconnaissait à nouveau ses erreurs, admettait avoir lu des livres interdits et avoir menti au sujet de la confession; il rappelait l'état de santé lamentable de sa femme, ses cinq enfants, qui finiraient par mendier si on ne lui rendait pas la liberté, et adressait un dernier appel au tribunal pour qu'il le laisse libre et le rende à la société, avec un honneur sans tache.

Deux jours plus tard, le 13 octobre 1558, le tribunal de l'Inquisition de Venise rendit sa sentence: c'est le document 14, le dernier du dossier⁴⁴. Le tribunal, nous dit le texte, reconnaît François Portus, Crétois, coupable de certaines activités hérétiques, mais usant de clémence et vu son abjuration, l'absout de toute excommunication et de toute censure ecclésiastique pour avoir lu et possédé des livres interdits et pour avoir eu commerce avec des hérétiques, étant donné

⁴¹ Document 10, publié *ibidem*, p. 93.

⁴² Publié *ibidem*, p. 94-96; voir aussi p. 97 (fig. 1), où la signature autographe de Portus est reproduite.

⁴³ Publié *ibidem*, p. 96-99; voir aussi p. 98 (fig. 2), où le texte autographe de Portus est reproduit.

⁴⁴ Publié *ibidem*, p. 100-101.

qu'il s'est repenti. Il le condamne toutefois à ne pas quitter la ville de Venise au cours des deux années à venir, sauf permission du Saint-Office, et, durant ces deux années, il est tenu de dire chaque jour l'office de la Vierge et de se confesser et de communier trois fois l'an.

Cette condamnation était, on le voit bien, la punition la plus légère que Portus pouvait subir. En signant son abjuration (qui certainement n'était pas sincère), il put non seulement sauver sa tête, mais aussi retrouver sa liberté. Son attitude, assurément, ne fut pas celle d'un héros. Mais il n'avait d'autre choix que la prison ou la mort. Le devoir envers sa famille semble avoir beaucoup pesé sur sa décision. Et il fit ce que tous les accusés — à de très rares exceptions près — avaient fait à l'époque, pour échapper à l'implacable Inquisition. Mais quelles étaient ses vraies convictions, c'est son comportement ultérieur qui le montra.

L'aventure vénitienne de Portus dut le persuader qu'il ne pourrait plus vivre désormais dans aucune région catholique, même réputée tolérante comme Venise. Il avait à chercher fortune dans un autre pays, où il serait moins exposé pour ses opinions. La première chose à faire était de sortir de Venise, sans même laisser passer les deux ans de séjour imposés par le tribunal. Et en effet, au bout de quelques mois, il y parvint. Dans une lettre de recommandation datée du 21 mai 1559 et adressée par le pasteur Frédéric de Salis à Henri Bullinger, le successeur de Zwingli à Zurich, on lit que Portus, persécuté pour ses idées religieuses, avait choisi « la voie de l'exil » et se trouvait déjà hors des frontières de Venise⁴⁵. A partir du 15 mars 1560, comme il l'annonçait lui-même dans une lettre à Boniface Amerbach (lettre autographe publiée par nos soins)⁴⁶, il était installé avec sa famille à Chiavenna dans les Grisons, refuge des réformés italiens. Encore incertain quant à son avenir, il disait séjourner dans cette ville en attendant que Dieu l'appelle ailleurs. C'est à Chiavenna qu'il accueillit son vieil ami de Modène, Lodovico Castelvetro, au printemps de l'année suivante⁴⁷. Le 15 mars 1561, il était encore à la

⁴⁵ Traugott SCHIESS, *Bullingers Korrespondenz mit den Graubündnern, II (April 1557-August 1566)*, Quellen zur Schweizer Geschichte, t. 24, Bâle, 1905, p. 139.

⁴⁶ M. J. MANOUSSAKAS - N. M. PANAGIOTAKIS, art. cité, pp. 112 (fig. 4) et 113 (fac-similé et texte).

⁴⁷ D'après le renseignement fourni par MURATORI, *Vita di Castelvetro*, en tête de ses *Opere varie critiche*, Milan, 1727, p. 41-42 et cité par E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique... XV^e-XVI^e s.*, t. 2, p. XII, n. 4.

recherche d'un poste de professeur, comme il ressort d'une lettre de cette date adressée par Vergénius au duc Albrecht I^{er} de Prusse, par laquelle il le recommandait pour la chaire de grec à l'université de Königsberg⁴⁸. Il semble que Portus se décida finalement à prendre le chemin de la France; le biographe de Castelvetro nous apprend en effet que Portus, après avoir reçu son ami à Chiavenna, voulut se rendre à Paris pour ses propres affaires⁴⁹. Il se mit en route pour Lyon et, de passage à Genève, reçut l'offre de la République de s'y établir pour enseigner les lettres grecques; il accepta la proposition et amena sa famille à Genève. Cette information est exacte et corroborée par d'autres sources authentiques. En effet, le 17 septembre 1561, Jean Calvin écrivait à Théodore de Bèze pour lui annoncer le départ de François Bérauld, premier titulaire de la chaire de grec à l'Académie; il ajoutait ces mots: *professor linguae graecae reperiendus erit, quamquam forte jam repertus est. opportune enim accidit ut hac transiret Franciscus quidam, natione Graecus. quia perspecta est ejus eruditio et pietas, visum est eum retinere*⁵⁰. Une semaine plus tard, le 25 septembre, Calvin présentait Portus au Conseil de Genève, qui le nommait professeur de grec à l'Académie fondée deux ans plus tôt. L'année suivante, François Portus obtenait la bourgeoisie genevoise⁵¹.

Ainsi, tandis que Portus se dirigeait vers la France, le pur hasard (la vacance de la chaire de grec) avait voulu qu'il s'arrêtât et se fixât pour le reste de ses jours à Genève. Mais dans quelles intentions se rendait-il en France? Qu'il nous soit permis, avant de terminer, de répondre à cette question et d'éclairer encore un petit détail de sa biographie.

Tout d'abord, on doit exclure l'hypothèse que Portus allait chercher en France un poste de professeur. Le Royaume, qui commençait à être troublé par les guerres de religion, n'était assurément pas le lieu propice, surtout pour un étranger avec le passé de Portus. Mais il y a deux autres faits que nous pouvons tenir pour

⁴⁸ Citée par J. STURM, *loc. cit.*, p. 29-30.

⁴⁹ MURATORI, *op. cit.*, p. 41-42 (=E. LEGRAND, *ibidem*).

⁵⁰ Ioannis CALVINI, *Opera* dans le *Corpus Reformatorum*, t. XVIII, col. 719 (texte reproduit par E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique... XVII^e siècle*, t. 3, Paris, 1895, p. 112-113, n. 6). Cf. Charles BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève. I. L'Académie de Calvin, 1559-1798*, Genève, 1900, p. 75.

⁵¹ E. LEGRAND, *ibidem*, p. 115 (doc. 6).

certaines : Portus avait des affaires à régler en France et désirait en même temps rencontrer sa protectrice, la princesse Renée, qui après la mort de son époux le duc de Ferrare (1559) était rentrée en France en septembre 1560 et vivait retirée dans son domaine de Montargis. En effet, aussitôt après sa nomination à Genève, en septembre 1561, Portus se rendit à Montargis, comme il ressort d'une lettre de Renée⁵² que son protégé apporta à son retour à Calvin, datée du 17 novembre 1561, dans laquelle elle lui dit avoir reçu sa lettre « *par Francesco Porto, présent porteur* ». Renée déclarait à Calvin, au sujet de Portus, qu'elle était contente « *qu'il soit où vous estes pour servir à l'église. Mais il me sera aussi très agréable se, arrestant les affaires de la religion en ce royaume..., vous me le rendiez* ». Mais les « affaires de la religion » ne s'apaisèrent pas en France et Portus resta à Genève. Quant aux intérêts matériels de Portus en France, nous pouvons faire état des données suivantes.

Par un acte de procuration dressé par le notaire genevois Jehan Ragneau, le 9 avril 1567⁵³, Portus chargea Charles de la Tosa et Stoldo Rivieri, marchands de Florence habitant à Lyon, de recevoir pour son compte toutes les sommes (capitales et intérêts) dues à lui « *pour cause de prest ou crédit faict à la Majesté royale de France sur la grande partye de ladicte Majesté royale, ou bien l'assurance de ladicte somme principale et profitz d'icelle qu'il a pleu à ladicte Majesté de bailler et faire sur la ville de Rouen* ». Qu'était donc cette « grande partie » du roi de France ? Les spécialistes de l'histoire économique du XVI^e siècle savent que le « Grand Parti » de Lyon fut le type le plus caractéristique d'emprunt public émis par les rois de France et que cet emprunt dans la seconde moitié du XVI^e siècle se solda par la faillite⁵⁴. Sa dévaluation continue toucha non seulement les banquiers, mais aussi les prêteurs particuliers. Parmi ces derniers devait se trouver, pour son malheur, notre Portus, qui, dès l'époque de son séjour à Ferrare, où il gagnait largement sa vie et pouvait

⁵² Publiée dans le *Corpus Reformatorum*, t. XX, col. 483-484 et reproduite par E. LEGRAND, *op. cit.*, t. 3, p. 114.

⁵³ Publié par E. LEGRAND, *ibidem*, p. 117-118 (doc. 12).

⁵⁴ Voir Roger DOUCET, « Le Grand Parti de Lyon au XVI^e siècle », *Revue historique*, t. CLXXI (1933), p. 473-513 et t. CLXXII (1934), p. 1-41 ; *idem*, « Finances municipales et crédit public à Lyon au XVI^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, XXII^e année (1934-1935), pp. 19-66 et 283-360. Cf. Fred. MORO, *Le XVI^e siècle européen. Aspects économiques*, Paris, 1966 (Nouvelle Clio, 32), p. 199.

avoir, grâce à la duchesse Renée, des contacts avec la France, avait dû placer ses économies dans cet emprunt infortuné. Il s'efforçait donc depuis lors de récupérer son argent, en constituant des mandataires ou en se rendant en France en personne. C'est pour cette raison que, parti de Chiavenna en 1561, il se dirigeait à Lyon; c'est pour cette raison qu'il donna en 1567 procuration aux deux marchands de Lyon; c'est peut-être pour cette raison qu'il fit un nouveau voyage à Paris entre 1571 et 1572⁵⁵, où il eut un procès (d'après son propre témoignage)⁵⁶ et se trouva frustré (d'après le témoignage de son fils Emile)⁵⁷; et c'est encore pour cette raison qu'il entreprit un dernier voyage à Paris en 1576⁵⁸ et que nous le voyons s'attarder à Lyon en 1577, d'où il envoie une lettre à Scaliger⁵⁹.

Les conditions matérielles difficiles de sa vie à Genève, que mettent en relief les précieux documents publiés par Emile Legrand⁶⁰, nous font penser que ses voyages répétés en France ne lui permirent pas de recouvrer son bien. Mais cela n'empêcha pas François Portus, pendant les vingt dernières années de sa vie (1561-1581), de développer une activité extraordinaire comme professeur à l'Académie, ami et collaborateur étroit de Calvin et de son successeur Théodore de Bèze, comme philologue, comme éditeur de textes, et même comme écrivain apologiste et combattant de la Réforme.

Mais cette période genevoise de la vie de Portus, sur laquelle nous avons un bel article de Samuel Baud-Bovy paru en 1949⁶¹, reste hors de notre sujet, qui a été l'aventure vénitienne de Portus. Ce que nous avons essayé de montrer ici, c'est que cette aventure eut pour conséquence l'installation définitive de cet humaniste grec à Genève, pour accroître le prestige aussi bien de cette cité austère que de son lointain pays d'origine.

⁵⁵ Voir E. LEGRAND, *op. cit.*, t. 3, p. 119 (doc. 16).

⁵⁶ Voir E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique... XV^e-XVI^e s.*, t. 2, pp. XIII et XVI.

⁵⁷ Voir E. LEGRAND, *ibidem*, p. XIII-XIV, et *idem*, *Bibliographie hellénique... XVII^e s.*, t. 1, Paris, 1894, p. 65.

⁵⁸ Voir E. LEGRAND, *ibidem*, t. 3, p. 121 (doc. 25).

⁵⁹ Editée par E. LEGRAND, *ibidem*, p. 125 (doc. 39).

⁶⁰ E. LEGRAND, *ibidem*, p. 112-133 (Documents concernant la famille Portus).

⁶¹ Samuel BAUD-BOVY, « Un Crétois au Collège de Genève au XVI^e siècle : François Portus », *Annales du Collège de Genève*, 1949, p. 22-27.